RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

APPEL À **MANIFESTATION D'INTERET ENGAGEMENT** 2026

DRAJES DES PAYS DE LA LOIRE

\- - -

Favoriser l'engagement civique et l'autonomie des jeunes

1. Eléments de contexte **de l'appel à projets**

Le réseau jeunesse, engagement et sport contribue au renforcement de la politique publique d'engagement des jeunes et tout au long de la vie par une animation territoriale structurée et coordonnée. Cela résonne avec un besoin régulièrement exprimé par les élus et les dirigeants des associations, d'intégrer de nouveaux bénévoles et en particulier, de jeunes bénévoles. Ainsi, en complément d'outils de découverte de l'engagement, comme le « défi engagement », déployé pendant les semaines de l'engagement dans les lycées, cet appel à manifestation d'intérêt vise à faciliter le développement d'activités ou de formations à destination des jeunes en vue d'approfondir leurs compétences et leurs connaissances des différentes facettes de la vie associative. Ces activités incluent les activités à destination des bénévoles des associations de l'éducation populaire et des associations sportives.

L'objectif à plus ou moins long terme est de déployer cette action au niveau régional, en particulier auprès des jeunes ayant moins d'opportunités.

2. Objectifs et critères **de l'appel**

Dans cette perspective, la DRAJES des Pays de la Loire soutiendra cette année des projets qui poursuivront un ou plusieurs objectif(s) suivants :

- Compléter les outils et actions déjà existants autour de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes, au sein des associations ;
- Renforcer les compétences des professionnels de l'animation dans l'accompagnement des jeunes dans leur pouvoir d'agir et leur engagement.

Structures éligibles :

- Associations adhérentes au CRAJEP ou au CROS de la région des Pays de la Loire

Activités éligibles :

- Formations ;
- Formation-action ;
- Actions visant à améliorer la participation des jeunes ;
- Déploiement d'outils déjà existants.

Les critères de sélection :

- L'expérience de l'organisation en matière d'accompagnement des jeunes ou des professionnels de jeunesse ;
- La qualité de la/des formations proposées (objectifs, modalités pédagogiques, modalités d'accompagnement) ;
- Le nombre de personnes mobilisées ;
- Le nombre de personnes accompagnées ;

3. Instruction des dossiers

Les dossiers de demande de subvention sont instruits par la délégation régionale académique à la jeunesse, l'engagement et aux sports (DRAJES). L'attribution d'une subvention par l'administration est discrétionnaire. Il n'existe aucun droit automatique de subvention.

La dotation globale est de 20 000 euros. Elle sera partagée entre les candidatures retenues.

4. Comment candidater ?

Vous pouvez envoyer vos propositions à isabelle.krasniewski@ac-nantes.fr et francois.le-rest@ac-nantes.fr.

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- Formulaire CERFA n°12156*06 ;
- Avis SIREN ;
- IBAN/RIB ;
- Annexe 1 complétée ;
- Si nécessaire, le détail du projet au format PDF, en annexe du formulaire CERFA.

Et des éléments d'identification suivants :

- le nom et/ou la dénomination sociale de la personne morale ;
- l'adresse postale ;
- l'adresse électronique ;
- le numéro de téléphone ;
- le numéro de déclaration au répertoire national des associations (RNA).

Calendrier de **l'AMI** et transmission du dossier CERFA

- Versement de la subvention en une seule fois courant novembre ;
- Vous présenterez un point d'avancement de l'action au comité de suivi de l'appel à projet, au cours du 1er trimestre 2027 ;
- Vous devrez fournir le compte rendu financier de subvention (formulaire CERFA n° 15059*02) à la DRAJES avant le 15 novembre 2027.

16 novembre 2026 inclus : date limite d'envoi de la réponse à l'AMI à la DRAJES

19 novembre 2026 inclus : réponses aux candidatures

Anné civile 2027:
- Conduite du projet,
- rendez-vous de suivi auprès de la DRAJES, si besoin.

printemps 2027 : COPIL/COTECH intégrant les services de l'Etat